RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

**DECISION N° FranceAgriMer/interventions/2026/03 relative aux délégations de signature des agents de la direction des interventions**

Montreuil, le 3 juin 2026

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 8 janvier 2025 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer du 7 février 2023 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'Etablissement ;

Vu la décision du Directeur général de FranceAgriMer N° FranceAgriMer/interventions/2025/02 du 3 février 2025 modifiée relative aux délégations de signature des agents de la direction des interventions ;

**DECIDE**

**Article 1 : Service « Programmes opérationnels, pêche et promotion »**

A l'article 3 de la décision n° FranceAgriMer/interventions/2025/02 susvisée les alinéas 7 à 10 sont remplacés par les dispositions suivantes :

Délégation de signature est donnée à Madame Maïwen Furet, cheffe de l'unité « Pêche », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté Égalité Fraternité*

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Délégation de signature est donnée à Madame Raphaëlle Malot (Batot), cheffe de l'unité « Pêche » par intérim, pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €. »

Délégation de signature est donnée à Madame Nour Al Tamimi, adjointe de la cheffe de l'unité « Pêche » pour tous les actes relevant de l'unité et en matière financière, pour

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers dans la limite de la délégation du directeur des interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 150 000 €.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Maïwen Furet, cheffe de l'unité « Pêche », de Madame Raphaëlle Malot (Batot), cheffe de l'unité « Pêche » par intérim, et de Madame Nour Al Tamimi, adjointe de la cheffe de l'unité « Pêche », délégation de signature est donnée à Madame Odile Sinde, cheffe du pôle « aquaculture et investissements » de l'unité « Pêche » pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité « Pêche » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers dans la limite de la délégation du directeur des interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature lui est également donnée pour tous les actes relevant de l'activité de son pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de son pôle imputés sur le budget pour compte de tiers dans la limite de la délégation du directeur des interventions,
- tous les actes relevant des attributions de son pôle imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 150 000 €.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Délégation de signature est donnée à Madame Jaweher El Bey, cheffe du pôle « Aides conjoncturelles » de l'unité « Pêche », pour tous les actes relevant de l'activité de son pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €.

**Article 2 : Entrée en vigueur**

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication au Bulletin officiel du Ministère de l'Agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Le Directeur général

Martin Gutton